

## Le Conseil Municipal du 9 juin 2023

### COMME D'HABITUDE AUTO -SATISFACTION

Monsieur le Maire a commencé le conseil en évoquant la venue de Monsieur le Préfet et la réponse que ce dernier nous a adressée suite à notre courrier sur le budget 2023.

Avec son aplomb habituel, Monsieur le Maire a fanfaronné en nous remerciant de notre courrier qui a favorisé une visite du Préfet et un satisfécit de ce dernier sur la situation financière de la commune. On passera sur « Avant nous c'était le Moyen Age, aujourd'hui Cournonterral est la commune la plus dynamique de la Métropole »...

Qu'en est-il en fait sur la visite du préfet ?

On peut noter que Monsieur le Maire, contrairement aux règles élémentaires, s'est bien gardé de ne pas inviter de représentants de la Minorité. On ne saura donc pas ce qu'a dit réellement ce dernier et la soupe qu'on lui a fait avaler.

En ce qui concerne, la réponse très administrative que nous avons reçue. Il est rappelé que le préfet est simplement chargé du contrôle de légalité et budgétaire des actes des collectivités territoriales. Il porte sur leur conformité et non leur opportunité. Donc le préfet ne s'est pas prononcé sur l'opportunité des investissements envisagés et sur l'augmentation démesurée de la taxe foncière contrairement aux engagements de la campagne électorale.

Si le préfet, note que certains ratios sont dans la moyenne du département, il note la forte augmentation de la masse salariale (500 000€) qui a un impact sur la capacité d'autofinancement de la commune qui en net sera négative (- 71629€) avant même que les gros investissements soient engagés.

Il nous paraît important de rappeler **les principaux risques d'une capacité d'autofinancement négative** :

- **Déficit budgétaire accru** : Une capacité d'autofinancement nette négative signifie que la commune génère moins de revenus qu'elle n'en dépense, même en tenant compte des investissements réalisés. Cela peut entraîner un déficit budgétaire croissant, qui peut conduire à des difficultés financières à court terme et à long terme.
- **Endettement excessif** : Lorsque la capacité d'autofinancement nette est négative, la commune peut être contrainte de s'endetter davantage pour financer ses investissements. Cela peut entraîner un niveau d'endettement élevé, ce qui peut nuire à la capacité de la commune à emprunter à l'avenir et augmenter le fardeau des remboursements d'intérêts.
- **Détérioration de l'infrastructure** : Lorsque les investissements dans l'infrastructure sont réduits en raison d'une capacité d'autofinancement nette négative, cela peut entraîner une détérioration de l'infrastructure existante. Les routes, les ponts, les systèmes d'eau et d'assainissement, ainsi que d'autres infrastructures essentielles peuvent ne pas recevoir l'entretien et les réparations nécessaires, ce qui peut entraîner des problèmes de sécurité et une baisse de la qualité de vie des résidents.

**Il est crucial pour une commune de maintenir une capacité d'autofinancement nette positive afin de garantir une gestion financière saine, de soutenir le développement et d'offrir des services de qualité à ses résidents.**

**Pour l'instant Monsieur le Maire a fait le choix de faire payer les cournonterralaises et les cournonterralais, en faisant abstraction de la crise que nous vivons.**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023 a été adopté à l'unanimité.

**Nos votes sur l'ordre du jour :**

Thème	Ordre du jour des délibérations
Ressources Humaines	<b>INSTAURATION D'UN REGIME D'EQUIVALENCE LORS DES SEJOURS EN CAMPS AVEC NUITEES</b> <b>POUR</b>
	<b>MODIFICATION DES MODALITES DE REALISATION D'HEURES SUPPLEMENTAIRES</b> <b>POUR</b>
Finances	<b>DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2023</b> <b>ABSTENTION</b>
	<b>DISPOSITIF FRANCE SERVICES - DEMANDE DE SUBVENTIONS FNADT ET FIO</b> <b>POUR</b>
	<b>CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU FORFAIT COMMUNAL POUR LES ECOLES SOUS CONVENTION – OGECE SAINTE JEANNE</b> <b>D'ARC - 2023</b> <b>ABSTENTION</b>
	<b>CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAVOIR ROULER A VELO AVEC MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – MODALITES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS</b> <b>POUR</b>
	<b>MODIFICATION DES TARIFS</b> <b>ABSTENTION</b>
	<b>SUBVENTION - ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE PIGNAN</b> <b>POUR</b>
Administration Générale	<b>LOTISSEMENT LES JARDINS D'HELIOS ANGELOTTI – ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE CADRE DU PUP – AUTORISATION DE SIGNATURE</b> <b>POUR</b>